

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

EHPAD Maison Sainte-Anne - Jard-sur-Mer

du jeudi 30 août 2018

Les membres du Conseil de la Vie Sociale se sont réunis le jeudi 30 août 2018 à 15 heures à la Maison Sainte-Anne :

Présents : Mme Ravon Micheline, Mr Bernard Georges (représentants des résidents), Mme Sissan (présidente du CVS, représentante des familles), Mme Blanchard (présidente de l'association Maison Sainte-Anne), Mme Guédon Stéphanie (représentante des salariés), Mme Chauvel (directrice).

Excusée : Mme Bidoli Georgette (représentante des résidents).

1 - Animations – thèmes abordés :

Geneviève Troger rapporte les faits les plus marquants qui se sont déroulés avec : l'enquête de satisfaction sur la restauration dont les retours ont été entendus par le service cuisine (ce qui montre qu'il est important de s'exprimer) ; la journée Alliance Mormaison à Mareuil sur Lay le 29 mai qui a ravi toutes les personnes présentes ; les animations de GRSA avec l'atelier cuisine pour la réalisation de tartes aux fraises, le barbecue qui a attiré plus de 35 personnes « dehors » et l'exposition sur le thème du cirque suivi d'un repas surprise et, pour finir, d'une visite au cirque le 28 août pour les résidents intéressés (revenus ravis). A l'agenda : début septembre, deux ehpad de Vendée nous rendront visite : Mouilleron en Pareds et Venansault ; M. Plu fêtera ses 100 ans le 12 septembre ; plus tard, GRSA proposera une exposition sur les vieux outils, un atelier pâtisserie (smoothies) et une conférence intitulée « Huit ans autour du monde » ; une deuxième conférence aura lieu à l'automne avec une famille qui a fait le tour de France à vélo et viendra faire part de son expérience ; les chorales et groupes folkloriques seront toujours les bienvenues mais Geneviève regrette de ne pouvoir avoir de contact avec Béatrice la chanteuse depuis plusieurs mois. L'idée d'un karaoké est évoquée et Mme Sissan effectuera une recherche d'information à ce sujet. Un souci : le renouvellement des animations du mois Bleu car le CLIC qui était initiateur et coordonnateur n'a plus cette fonction aujourd'hui. Les ehpad publics de la Communauté de Communes du Talmondais et du Moutierois se regroupent entre eux pour cela ; de notre côté nous serions favorables de perpétuer des actions avec eux mais souhaiterions ne pas oublier les ehpad situés autour des Sables d'Olonne. En dernier lieu, la mairie de Jard propose des actions civiques avec les deux écoles de Jard sur Mer intitulées « Passeport du civisme » : les enfants de CM2

obtiendraient un passeport en fonction de leurs activités dans l'année. Les projets avec l'école Jacques Tati se renouvelleront mais, sans doute, sous une autre forme que l'année scolaire précédente.

2 – Alliance Mormaison :

Pas de grands changements depuis la dernière réunion du Conseil de la Vie Sociale en avril. Le Conseil d'administration d'Alliance Mormaison se réunit le 19 septembre prochain. Le CPOM commun est donc remplacé par un CPOM par établissement. Cependant, ainsi que le précise Mme Blanchard, Alliance Mormaison, a la volonté de faire remonter aux autorités les points communs à l'ensemble des établissements d'Alliance Mormaison. C'est dans cette perspective qu'une réunion de travail commune est prévue le 5 septembre. Ensuite, chaque établissement présentera ses spécificités ; pour ce qui concerne Sainte-Anne, un rendez-vous est prévu en ce sens avec l'ARS et le Conseil Départemental le 25 octobre.

3- Projet d'extension :

Mme Blanchard informe les membres du Conseil que le permis de construire de l'extension a été accordé le 6 août dernier. Par contre, la congrégation est toujours en attente de l'accord de Mme Surville pour la construction d'une maison neuve en échange de sa maison. La réponse de Mme Surville est attendue, au plus tard, pour le 15 septembre 2018. Sinon, il y aura des modifications architecturales. De même, les sœurs de la congrégation ne seront plus 6 mais 3 à vivre à Jard à l'avenir, ce qui suppose une modification de leur projet architectural. Les sœurs seront relogées à Jard durant les travaux. La commune a été sollicitée récemment pour une aide financière qui permettra une subvention du Conseil Départemental dans le cadre de la mise aux normes de locaux lors des travaux (ex. lingerie). En effet, la subvention du Département est conditionnée à une participation de la commune. En raison du seuil de 80 places qui sera atteint, une demande de subvention a été formulée à la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (CNSA) le 15 juin dernier. Il y a cependant de nombreux candidats et peu d'élus pour l'obtention de ces subventions. Pour cela, il fallait joindre au dossier CNSA un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) validé par le Département, ce qui a été réalisé fin juillet. Pour ce qui concerne la capacité à emprunter, le Crédit Agricole se montre intéressé par le projet. A suivre.

4– Prix de journée 2018 et dotation soins 2018 :

Mme Chauvel apporte quelques explications concernant le nouveau prix de journée 2018 applicable depuis le 1^{er} juillet. Cumulé avec le talon modérateur, celui-ci a augmenté de 2,33 %. Par contre, en moyenne sur

l'année 2018, l'augmentation est de 1,16 %. En outre, Mme Chauvel souligne la baisse sensible du talon modérateur qui supposera sans doute, à l'avenir, un résultat négatif de la section dépendance. Or, selon des informations récentes obtenues, il est probable que le Département (comme l'ARS pour la section soins) décidera d'imputer un résultat négatif de la section par un prélèvement sur la section hébergement.

Pour ce qui concerne la dotation soins, l'augmentation de la dépendance de l'établissement (GMP) est bien prise en compte dans le calcul de la dotation. Ce n'est pas le cas de l'augmentation des pathologies (PMP) qui le sera en 2019. Par contre, contrairement à 2017, le rapport à la dotation plafond a baissé de 6,75 % par rapport à 2017 (2017 : 91,86 % de la dotation plafond ; 2018 : 85,11 %). Malgré l'évolution annuelle du taux à 0,70 %, le manque à gagner est estimé proche de 45 000 €.

5– Evolution en cuisine :

Tout le monde s'accorde pour dire qu'il y a une réelle amélioration de la restauration avec l'arrivée de la nouvelle équipe cuisine depuis le mois de mai. C'est une satisfaction pour tous, résidents et salariés. De plus, Agathe, chef gérante, a le souci d'être en relation avec les résidents régulièrement pour obtenir leurs échos. Mme Chauvel souligne qu'elle a eu des retours spontanés de résidents exprimant leur satisfaction et que c'est un véritable travail de partenariat qui est désormais instauré.

Questions diverses :

Salle de vie/d'animation : quelques résidents y souhaiteraient la présence d'une télévision. Mme Chauvel explique que ce lieu est d'abord le lieu des animations organisées par Geneviève Troger et que des résidents viennent y jouer en groupe (cartes, jeu de dames, etc.). Il n'y a donc pas de télévision mais chacun en dispose dans son logement s'il le souhaite. Par contre, dans le prochain salon du projet d'extension, il serait possible de prévoir l'installation d'une télévision.

Respect de tous : dans la dernière Gazette de Sainte Anne, un petit article en page 4 « A votre service » évoque l'importance de faire un pas vers les nouveaux résidents qui intègrent l'établissement. Mme Chauvel indique un manque de respect de la part de certains résidents vis-à-vis d'autres personnes accueillies. Elle insiste sur le fait que le respect est dû à chacun et est une exigence à Sainte-Anne au regard des valeurs portées par l'association maison Sainte-Anne. Il ne doit pas y avoir de risque d'« exclusion » et on doit apprendre à se connaître. Elle est en veille à ce sujet.

Demande du CHU de Nantes et de l'ECLIN (réseau d'hygiène de l'hôpital de Challans) : la région des Pays de la Loire a été confrontée depuis 2013 à des épidémies d'entérobactéries hautement résistantes aux antibiotiques. La France a adopté une politique stricte de maîtrise de la diffusion de ces bactéries en établissements sanitaires. Des mesures sont prises sur la prévention de leur transmission. Un protocole d'étude incluant les EHPAD de la région a été réfléchi avec recherches de bactéries dans les selles. L'établissement est sollicité avec d'autres établissements de Vendée pour participer à la recherche du risque épidémiologique. Une représentation du tiers des résidents est demandée pour cette recherche. Le Conseil de la Vie Sociale est interrogé sur cette demande dont l'application se déroulerait à l'automne. Tout le monde convient que la demande du CHU de Nantes représente un intérêt pour la « collectivité » et qu'y participer est sans doute une bonne chose.

La prochaine réunion aura lieu en décembre 2018.